

## PLAN DE SAUVEGARDE DE DONNÉES



## 1 - Définition des besoins

Tout d'abord, concernant la première version de l'application, la méthode de sauvegarde consiste à sauvegarder manuellement le contenu du serveur une fois par semaine pour pouvoir le restaurer en cas de besoin. La nouvelle version de l'application doit faire preuve d'une disponibilité permanente pour des raisons d'accessibilité à la clientèle.

## 2 - Solution sélectionnée

La solution la plus adaptée pour satisfaire les besoins de l'entreprise s'appelle « Le plan de sauvegarde informatique » . Ce plan fait face à tous les risques connus pouvant mettre en péril la pérennité d'une entreprise, l'objectif est de faire une copie de l'ensemble des données dans un système informatique. Il est question de sauvegarder et de protéger l'intégralité des données informatique d'une société. Le but est de restaurer un système informatique dans les plus brefs délais à la suite d'un événement occasionnant la perte des données (sinistre, cyberattaques, suppression accidentelle, etc...). Cette stratégie est indispensable pour les entreprises qui souhaitent exercer en toute sécurité, elle limite les pertes financières ainsi qu'une éventuelle mauvaise réputation dans l'opinion publique.

## 3 - Plan de restauration des données

Étape 1 : Réaliser un constat de l'application existante, cette étape rassemble tous les éléments du projet ainsi que les précédentes sauvegardes pour identifier les points forts et faibles, puis optimiser le processus à l'avenir. Pour l'instant, aucune sauvegarde n'a été réalisée. Une alternative serait de faire appel à un prestataire externe spécialisé en la matière afin de réaliser un audit sauvegarde informatique, celui-ci va préconiser la solution adaptée aux besoins de l'entreprise.

Étape 2 : Attribuer les rôles au sein de l'équipe, cette étape nomme les membres en charge de la restauration des données. Il faudra prendre en compte leurs avis et retours d'expérience. En l'occurrence, les administrateurs des données se chargent de cette tâche.

Étape 3 : Définir les informations à protéger en priorité, cette étape recense les données, liste les différents éléments à sauvegarder de manière à établir un ordre de priorité, des plus importantes aux moins importantes. Elle identifie les informations dont les pertes impacteraient le plus la société, il est souhaitable de sauvegarder l'ensemble des informations dans le Cloud. Il est également conseillé de le faire sur des supports physiques suite à leurs coûts décroissants. Dans notre cas, nous allons sécuriser en priorité la liste de nos utilisateurs et notre catalogue produit.

Étape 4 : Définir les méthodes de sauvegarde à utiliser et leurs fréquences, trois modes opératoires sont connus :

- la sauvegarde complète consiste à réaliser une copie totale des données
- la sauvegarde incrémentale concerne uniquement les informations modifiées depuis la dernière sauvegarde.
- la sauvegarde différentielle prend en compte les données modifiées depuis la sauvegarde complète précédente.

Une fois les méthodes choisies, il faut déterminer la fréquence de sauvegarde des données.

Dans ce cas, nous allons suivre la recommandation de la CNIL, à savoir, une sauvegarde incrémentale par jour et une sauvegarde complète par semaine.

Étape 5 : Choisir les emplacements des sauvegardes, une des règles les plus utilisées est celle du 3-2-1. Elle consiste à disposer d'au moins 3 copies de données à 2 emplacements différents, dont 1 hors site. Cette étape prévoit donc d'effectuer ses sauvegardes sur deux supports physiques et un support externe comme le Cloud. Dans notre cas, nous allons utiliser un disque dur et un NAS. Pour le Cloud, nous utiliserons Google Drive pour enregistrer les données à distance.

Étape 6 : Tester la procédure de sauvegarde de manière à vérifier que tout fonctionne correctement.